

### **Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications internationales et son nouveau sous-groupe technique : activités récentes concernant la CITI et la CPC**

*Ralf Becker, Division de statistique de l'ONU*

Le Sous-Groupe technique des classifications internationales, créé par le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales en novembre 1999, s'est réuni à Luxembourg du 22 au 25 mai 2000, accueilli par l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Le Sous-Groupe, dont les activités sont nombreuses, a notamment pour tâche de concourir aux travaux actuellement consacrés au perfectionnement de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC).

À sa réunion récente, le Sous-Groupe a continué le travail sur la mise en application et la révision de la CITI et de la CPC, en se fondant sur les décisions prises par la Commission de statistique à sa trente et unième session, en mars 2000. Il a étudié l'inclusion éventuelle d'une branche de l'information, qui entrerait dans une autre structure possible de la CITI, la révision de l'introduction de la CITI Rév.3, et l'élaboration d'autres agrégats qu'on pourrait utiliser en remplacement de ceux de la CITI pour les besoins de l'analyse. Le Sous-Groupe s'est intéressé également aux moyens de faire progresser la convergence entre les classifications des activités, et a poursuivi les travaux en vue d'une actualisation de la CPC en 2002.

La mise à jour de la CITI en 2002, si elle ne doit comporter que peu de modifications de structure, constituera la première étape en vue d'une convergence des classifications d'activités, qui devrait progresser encore lors de la révision prévue pour 2007. Depuis 10 ans que la troisième révision de la CITI est utilisée aux échelons international et national, la structure économique de nombre de pays a évolué en fonction de différents changements. Les plus notables sont indubitablement les progrès foudroyants de l'informatique et des télécommunications, les retombées de l'apparition et de l'utilisation très large d'Internet sur l'économie

contemporaine, la révolution qu'elles ont entraînée dans le monde des affaires, avec l'apparition de nouvelles branches d'activité, enfin la manière dont nous définissons et redéfinissons les notions dans ce domaine, et par voie de conséquence leur interprétation statistique.

#### **Le Secteur de l'information**

Les utilisateurs ont été nombreux à réclamer la définition et l'introduction d'un secteur de l'information dans la CITI. Mais il y a beaucoup de pays pour qui la stabilité de la classification est une préoccupation de premier plan, de sorte que le Sous-Groupe a décidé de procéder comme suit : le travail théorique (définition de ce secteur en compréhension et en extension) ayant été fait au cours de l'élaboration du Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN), et compte tenu de la volonté de convergence entre les classifications des activités, il a été convenu de partir de la définition de l'industrie de l'information retenue dans le SCIAN.

Lors de la mise à jour de 2002, on publiera dans le volume consacré à la CITI un équivalent de ce secteur adapté à la CITI, où il constituera un agrégat de remplacement. Équivalant à l'industrie de l'information du SCIAN, il sera néanmoins défini avec un jeu complet de classes de la CITI, ce qui permettra de constituer correctement et aisément les agrégats correspondants. Pour qu'il soit possible d'aller à un niveau plus détaillé (sans se contenter de l'ensemble du secteur), on sera amené à diviser quelques catégories actuelles de la CITI. Ce sera fait pour des catégories qui n'ont pas été jusqu'à présent subdivisées au-delà du niveau du groupe (de la CITI), de sorte que cela n'entraînera pas de changements pour les éventuels agrégats existants. Les pays pourront, grâce à l'introduction de ce secteur de l'information en tant qu'autre agrégat possible, collecter des informations comparables et échanger des données d'expérience sans compromettre de séries chronologiques à long terme.

Sous réserve de ce qu'aura montré l'expérience, on envisage d'inclure ce secteur de l'information dans la structure normale de la classification lors de la révision de 2007, en même temps que certaines modifications demandées dans d'autres catégories, notamment

le commerce de gros et de détail et les services financiers.

### **Autres questions concernant la mise à jour de la CITI**

Pour mettre à jour la CITI en 2002, on en révisé l'introduction et les notes explicatives. Le but est de rendre la classification plus opérationnelle et plus facilement applicable aux réalités économiques. Il faudra donc que les notes explicatives tiennent compte des nouvelles technologies : si ces activités ont toujours eu leur place dans la classification, la manière dont elles y apparaissaient n'était pas évidente, et risquait de donner lieu à des interprétations fautives. Pour la mise à jour, le Sous-Groupe technique réfléchira également aux agrégats, tels qu'ils se présentent actuellement et tels qu'ils pourraient être. Ces dernières années ont vu proposer en statistiques internationales des modèles nouveaux, qui permettent de mieux rendre compte des phénomènes statistiques dans certains domaines, alors que parallèlement apparaissaient des domaines nouveaux où il faudrait proposer des agrégats uniformes.

### **La révision de la CITI en 2007**

La prochaine révision de la CITI sera l'occasion de travailler à la convergence des grandes classifications des activités telles qu'elles existent actuellement. Le Sous-Groupe technique a entamé la réflexion théorique, afin de cerner les différences entre les concepts sous-jacents à ces différentes classifications, les méthodes propres à les faire converger et les niveaux où ce serait possible, ainsi que les éléments qui font obstacle à la convergence et à la comparabilité et les limitent. Ce sera aussi l'occasion d'incorporer éventuellement aux classifications les suggestions et les propositions d'amélioration émanant des producteurs et des utilisateurs de données. Le Sous-Groupe s'intéressera tout particulièrement aux classifications régionales, dont le besoin se fait de plus en plus sentir pour les comparaisons régionales.

### **Produits nouveaux, activités nouvelles**

Le Sous-Groupe s'est penché aussi sur différentes questions suscitées par l'apparition de produits nouveaux et d'activités nouvelles, par exemple ceux qui relèvent des services faisant appel à l'informatique et aux télécommunications. Il a examiné des propositions

d'inclusion de ces produits et activités dans telle ou telle partie de la structure actuelle de la CITI et de la CPC. Les délibérations du Sous-Groupe sur ces questions et ses conclusions relatives au traitement de tel ou tel produit ou activité sont consignées dans le registre des classifications, et peuvent être consultées sur le site Web des classifications <<http://esa.un.org/unsd/class>>. Les renseignements sauvegardés dans le registre serviront lorsqu'on étudiera à l'avenir s'il y a lieu de diviser certains agrégats ou d'en constituer d'autres au moment des révisions.

### **Modifications proposées pour la prochaine révision**

La Division de statistique de l'ONU invite toutes les parties intéressées à déposer des propositions pour les prochaines révisions de la CITI et de la CPC. On peut se procurer un formulaire et des renseignements complémentaires auprès du Service de téléassistance sur les classifications, à l'adresse <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>. Toutes les propositions seront examinées par le Sous-Groupe technique.

---

## **Question et réponse**

**Q.** Où classer les logiciels du commerce dans la CPC?

**R.** Les logiciels du commerce, ou logiciels prêts à l'emploi, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été personnalisés pour le client, sont considérés comme des biens, et rangés à la rubrique 8524.39 dans le Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes. Cette catégorie concordant avec la sous-classe 47520 de la CPC version 1.0, « Disques, bandes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, enregistrés (à l'exclusion des films cinématographiques et des cartes à piste magnétique) », l'interprétation retenue est que les logiciels du commerce sont à ranger dans la sous-classe 47520 de la CPC.

---

## **Classifications du commerce international de services : concordance entre la CPC et la classification des services selon la version élargie de la balance des paiements**

Le *Manuel des statistiques du commerce international des services*, rédigé par l'Équipe interinstitutions des statistiques du commerce international des services (créée par la Commission de statistique de l'ONU en 1994), propose une classification plus élaborée et plus détaillée des opérations par type de service, comme prévu dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5), et forme ainsi une classification des services selon la version élargie de la balance des paiements.

Le Manuel présente en outre une table de concordance récemment établie entre cette classification et la Classification centrale de produits (CPC), ainsi qu'avec la liste des Classifications sectorielles des services de l'Accord général sur le commerce des services (GNS/W/120). Cette nouvelle table de concordance devrait faciliter à l'avenir les comparaisons statistiques entre services produits à l'échelon national et services négociés et échangés à l'échelon international.

Pour tout renseignement complémentaire :

<<http://www.imf.org/external/np/sta/itserv/methdev.htm>>

On peut consulter un projet du Manuel à l'adresse :

<[http://www.oecd.org/std/serv\(99\)2.pdf](http://www.oecd.org/std/serv(99)2.pdf)>

---

## **Calendrier**

*Réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales*, New York, 16-20 octobre 2000

*Journées d'étude des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales*, Addis-Abeba, 27 novembre-1er décembre 2000.

Le calendrier et l'ordre du jour de ces réunions peuvent être consultés sur le site Web des classifications.

---

## **Note de la rédaction**

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales et signale ce qui est publié et diffusé sur Internet. Le Bulletin d'information est publié et diffusé par la Division de statistique de l'ONU en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

---

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Service de téléassistance sur les classifications :

Division de statistique de l'ONU  
À l'attention de la Section des classifications statistiques  
Organisation des Nations Unies  
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)  
Mél. : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>  
Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374  
Site Web des classifications :  
<[www.un.org/Depts/unsd/class](http://www.un.org/Depts/unsd/class)>